



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze
Le vingt huit avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.
M. TALABARD. Mme PERICHON. M. HUSSON. M. FUMOUX.
M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mmes DESMARD.
Mme FERREIRA.**

DATE DE
CONVOCAATION
24 AVRIL 2014

DATE D'AFFICHAGE
24 AVRIL 2014

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRESENTS : **21**
VOTANTS : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : **Mme MINARD de CHABANNES. Mme MERLE.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2011 actualisant une aide pour la rénovation des façades dans quatre quartiers de la ville : le Faubourg, la RD 707 – dorsale du Centre Ville -, le Centre Ville proprement dit et le Haut de la ville ; l'aide attribuée s'élève à 10 % du montant HT des travaux.

Ce dispositif est apprécié des propriétaires privés pour leurs habitations, mais n'est absolument pas applicable aux commerçants pour la réfection de leurs vitrines, dont certains en ont fait la demande.

Il convient donc d'étudier l'élargissement de cette aide, et ce, dans les mêmes conditions de taux - 10 % du montant HT des travaux -, aux rénovations des vitrines des commerces, en définissant également le périmètre d'application.

Monsieur le Maire propose d'appliquer ce dispositif aux rénovations de vitrines, et ce, dans les conditions suivantes :

- périmètre similaire des 4 quartiers,
- taux : 10 % du montant HT des travaux,
- nature des travaux :
 - Gros travaux de requalification des vitrines :
 - vitrine elle-même (vitrage « securit » par exemple),
 - enseigne (validée par le service urbanisme de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse »,
 - éclairage de la vitrine,
 - réfection en peinture de la vitrine existante,
 - modification de l'encadrement de la vitrine (bois ou PVC/Aluminium en fonction du périmètre sauvegardé par la ZPPAUP).

OBJET :
**Extension du
dispositif « Aide à
la réhabilitation
des façades » aux
vitrines des
commerces.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'extension du dispositif « Aide à la réhabilitation des façades », aux vitrines des commerces, et ce, dans les conditions listées ci-avant,

- d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une incitation financière pour la réhabilitation des vitrines des commerces situés dans le périmètre d'application, par une aide de 10 % du montant des travaux HT,

- de mandater Monsieur le Maire pour allouer ces aides aux commerçants qui auront déposé une demande, uniquement lorsque les travaux auront été réalisés, conformément aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune de Lapalisse.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié
le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

